

# COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

\*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 32**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**

**31**

**Nombre de votants :**

**31**

**Date de convocation :**

**14 décembre 2018**

**Date d'affichage :**

**27 décembre 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le **20 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

### PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

### ABSENTS :

**M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à José DUBREUIL*

**M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint**  
*a donné pouvoir à Jacques LAMY*

**M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Agnès MOLLON*

**Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée**  
*a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET*

**M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal**  
*absent*

**Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint**  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

**Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20181220-DELIB181222-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2018  
Date de réception préfecture : 27/12/2018

**RIOM**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DECEMBRE 2018**

**QUESTION N° 22**

**OBJET : Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF – Reversement de subventions**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 5 décembre 2018.**

Le Contrat Enfance Jeunesse du territoire de Riom Communauté a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2014 jusqu'au 31 décembre 2017 et concerne toutes les communes de la Communauté de Communes du territoire (ex. Riom Communauté). Un avenant a été signé en 2018 pour étendre le contrat jusqu'au 31/12/2018, afin de tenir compte des contrats enfance jeunesse des deux autres communautés de communes fusionnées (VSV et Limagne d'Ennezat).

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus :

- en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants des familles aux revenus modestes.

Les actions financées par ce contrat sont portées par les structures municipales mais aussi par des partenaires associatifs du territoire : AARJ et Centre Social Joseph Gaidier.

Le financement de la CAF est perçu en intégralité par la Commune signataire et doit faire l'objet d'un reversement aux différents partenaires. Une ventilation annuelle de la prestation de service versée par la CAF en fonction du taux de dégressivité est communiquée chaque année à la Commune pour permettre le reversement exact aux partenaires.

Le décompte des reversements est le suivant :

- Pour l'AARJ : le solde 2016 à hauteur de 6 636.75 €, la totalité de 2017 à hauteur de 27 471.96 €.

# COMMUNE DE RIOM

---

- Pour l'association des Centres Sociaux (Centre Social Joseph Gaidier) dans le cadre de l'action LAEP « l'Autre Maison » : le solde 2016 à hauteur de 2154.70 € + la totalité de 2017 à hauteur de 2 003.15 €

**Le Conseil Municipal est invité à :**

**- autoriser le Maire à procéder au versement des sommes notifiées à l'AARJ et à l'association des Centres Sociaux.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 20 décembre 2018**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**